



GRAINES DE CHAMPIONS

Saison 2019

Article 1 BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le challenge GRAINES DE CHAMPIONS du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie « Ecoles de cyclisme » de Pré-licenciés à Benjamins.
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne grâce à la participation du Conseil Départemental pour le financement.
- Durant la saison 2019, le challenge sera disputé sur toutes les épreuves cyclistes organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne.

Article II – ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de la parution dans le journal CYCLISME il est demandé aux clubs de mentionner : « *épreuve comptant pour le challenge GRAINES DE CHAMPIONS du Conseil Départemental de la Dordogne.* »

Article III – JURY DES ARBITRES :

- Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce challenge et signaleront par rapport écrit au responsable du challenge tout incident majeur et les décisions prises.

Article IV – LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

- La grille de points retenue pour les 3 premiers coureurs du classement de l'épreuve du jour sera :
3-2-1
- Les catégories retenues sont : Pré-licenciés, Poussins 1 et 2, Poussines, Pupilles 1 et 2 et Pupilles filles, Benjamins 1 et 2 et Benjamines soit 10 catégories.
- Dans le cas où plusieurs épreuves se déroulent dans la journée, c'est le résultat final qui est pris en compte.
- A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du challenge**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :
 - a) le plus grand nombre de 1^{ères} places,
 - b) le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
 - c) le plus grand nombre de 3^{èmes} places.
 - d) Le plus grand nombre de participations

Article V – DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL

- Lors de l'Assemblée annuelle du Comité Départemental de la Dordogne le premier de chaque catégorie se verra remettre un trophée

Article VI – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

- Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.

Résultats du challenge « Graines de Champions » à adresser à Jean Marc PERRIER : jeanmarc.perrier66@sfr.fr ☎ 0629576095

Anick DEMORTIER
☎ 06 52 39 84 26
Courriel : ademortier@free.fr